MAIRIE DE THEHILLAC

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 24 janvier 2013

Sont présents :
Michel Denoual, Christian Lemée, Yves Périon, Marie-Madeleine Le Thiec, Marie-Paule Burguin, Gilbert Duval, Maryline Jugault, Béatrice Malgogne, Pascal Ravache.

Pouvoirs :
Hubert Busson donne pouvoir à Michel Denoual
Thierry Vaillant donne pouvoir à Christian Lemée
Philippe Saloux donne pouvoir à Béatrice Malgogne

Excusés :
Jérôme Robin
Patrice Périon
Mikaël Gombaud

Gilbert Duval est nommé secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 20h00.

Approbation du compte rendu de conseil du 14 décembre 2012
Aucune observation étant faite le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MACE, retraité habitant Théhillac, a créé dans sa vie professionnelle plusieurs sites internet. En accord avec le Maire, il s'est chargé bénévolement d'actualiser le site Internet de la commune. Celui-ci sera accessible courant février : www.thehillac.fr.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire demande l'autorisation de rajouter un point concernant la reprise de la compétence assainissement non collectif. Sa demande est acceptée par l'ensemble du conseil.

1) Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale : plan d'archivage

Les travaux d'aménagement des bureaux de la mairie et de l'agence postale sont l'occasion de traiter les archives communales. Une personne du service archivage du centre de gestion est déjà intervenue en octobre 2012 pour effectuer un premier tri et une première élimination des archives trop anciennes.
Le centre de gestion propose une convention divisée en plusieurs parties afin de classer et de trier les archives :

- tri et reconditionnement des archives,
- élaboration du plan de récolement lors des prochaines élections municipales,
- formation du personnel
- proposition de dépôt d'archives aux archives départementales
- aide au déménagement des archives lors de la réintégration dans les locaux.

Le Conseil Municipal valide la convention avec le centre de gestion, et autorise le Maire à signer celle-ci avec un règlement sur deux exercices budgétaires dont le montant total est de 7 770€.

2) Plan de désherbage communal : adhésion au groupement de commande dans le cadre du Syndicat du Bassin Versant de l'Isac

Le SAGE Vilaine et la loi sur l'eau demandent la réalisation d'un plan de désherbage communal. Le Syndicat du Bassin Versant de l'Isac propose un groupement de commandes pour les communes adhérentes qui le souhaitent pour recruter un bureau d'études et accompagner les différentes demandes de financement. Le coût maximum serait de 5 000€ TTC subventionné à hauteur de 70% (50% de l'Agence de l'Eau et 20% du Conseil Général).
Une convention constitutive du groupement sera rédigée et signée par l'ensemble des membres du groupement, le Syndicat de l'Isac sera nommé coordonnateur.
Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande et autorise le Maire à signer la convention.

3) Extension du périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Redon

Suite à la demande des communes de Bruc sur Aff, Pipriac, Sixt-sur-Aff, Saint-Just, Saint-Ganton et Lieuron, la Communauté de Communes du Pays de Redon a accepté d'étendre son périmètre passant de 24 à 30 communes avec effet au 1er janvier 2014.
Chaque conseil municipal, de chaque commune de la communauté de communes doit se prononcer sur cette extension de périmètre.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'extension du périmètre de la communauté de communes du Pays de Redon. Toutefois, il émet une observation sur la représentation de la commune de Théhillac parmi autant de communes et sur le maintien d'une égalité entre toutes les communes.

4) Règlement d'utilisation de la salle socio-culturelle

Le Maire présente le règlement d'utilisation de la salle socio-culturelle, évoqué lors du conseil municipal du 8 novembre dernier et présenté aux présidents d'association en décembre 2012.
Une précision est apportée sur l'état des lieux :
« ***Etat des lieux :***

- *un état des lieux sera réalisé par un élu avant et après chaque utilisation à caractère festif en présence de 2 personnes de l'association (le président et un autre membre du bureau),*
- *avec les associations sportives, un état des lieux sera fait en début de saison (septembre) et en fin de saison (mai). Toute personne constatant une dégradation doit le signaler en mairie qui réunira les associations utilisatrices.* »

5) Location de terrain par l'EARL Toalker

La commune de Théhillac a acheté la parcelle agricole ZC n°6, situé au lieu-dit les Duvaux, suite au décès de Monsieur Marcel CHOTARD.
L'EARL Taolker, située à Saint-Dolay, exploitait cette parcelle et souhaite continuer. Elle sollicite la commune en ce sens.
Sa demande est acceptée par l'ensemble du conseil.

6) Information du Bassin Versant du Brivet

Le Syndicat du Bassin Versant du Brivet informe la commune de sa demande faite auprès des services de la Préfecture pour intégrer l'ensemble des communes ayant des terres sur le bassin versant du Brivet et

n'étant pas encore adhérentes au Syndicat. La commune de Théhillac possède des surfaces minimes sur ce bassin versant du côté du lieu-dit Cranhouët, elle est donc concernée par cette demande d'adhésion.
Toutefois, c'est à présent la communauté de communes du Pays de Redon qui possède cette compétence, par conséquent, le dossier sera transmis à la C.C.P.R...

7) Compétence Assainissement Non Collectif

Lors de sa séance du 14 décembre dernier, le conseil municipal a approuvé la Dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable de La Roche-Bernard (SMAEP) qui possédait en autre la compétence assainissement non collectif. Une demande de convention avec la communauté de communes Arc Sud Bretagne avait été faite.
Pour l'instant, Arc Sud Bretagne n'a pas proposé de convention à la commune qui doit prendre en temporairement la compétence assainissement non collectif. En conséquence, un avenant est proposé pour lier directement la commune de Théhillac à VEOLIA.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **de reprendre** la compétence assainissement non collectif suite à la dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable de La Roche-Bernard,
- **de maintenir** la surtaxe à 5€,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat pour l'exploitation par affermage du service public d'assainissement non collectif par VEOLIA.

Le Conseil précise que cette décision est prise en attendant de signer une convention avec Arc Sud Bretagne ou avec le Syndicat d'Eau de Saint-Jacut-Les-Pins.

8) Divers

8.1) Atelier Technique Communal

Le Maire présente au conseil les plans du permis de construire de l'atelier communal qui sera bientôt déposé. Par ailleurs, pour effectuer le descriptif technique permettant de lancer une consultation d'entreprises, le Maire présente également un devis du cabinet Burgaud Architecte d'un montant de
4 750,00€ TTC comprenant :

- la réalisation des plans du projet,
- le démarrage du descriptif,
- le lancement de l'appel d'offres,
- la signature des marchés.

8.2) Plan Local d'Urbanisme

Le Maire informe que la commission PLU va entamer la préparation, lors des prochaines réunions, du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui sera présenté par l'atelier d'Ys lors d'une réunion de travail du conseil municipal. L'atelier d'Ys interviendra également auprès de la population lors d'une réunion publique.

8.3) Formation premiers secours

Une formation aux premiers secours par le centre de secours de Nivillac sera organisée cette année par la commune. La formation se déroulera sur deux samedis matin, les personnes intéressées peuvent déjà contacter la mairie pour s'inscrire (02.99.90.23.79).

8.4) Porte Ouverte

Une porte ouverte de la salle socio-culturelle, de la cantine et de la mairie aura lieu **le samedi 16 mars 2013**, toute la matinée. Toute la population est invitée : associations théhillacoises et habitants.

INFORMATION DIVERSE

Junior association - Réunion d'informations

Jeudi 14 Février à 20h - Salle des Mitaus

Réunion d'informations pour

- Les parents des jeunes faisant partie de la Junior association Pro Jeun's.

- Les jeunes (entre 13 et 18 ans) et leurs parents qui veulent s'informer sur ce qu'est la junior association dans le but éventuel d'en faire partie.

Nous ferons le bilan d'une année d'existence de la junior association, mise en place conjointement par la municipalité et la fédération des foyers d'animation rurale en Pays de Vilaine et vous informerons sur les projets futurs.

Quelques membres de Pro Jeun's seront présents pour vous faire part de l'expérience de cette première année d'existence et des actions sur lesquelles ils travaillent actuellement.